Asile: la France s’oppose à la Pologne

18/07/2011 à 17h47
La France a opposé aujourd’hui une fin de non-recevoir aux propositions avancées par la présidence polonaise de l’UE pour déroger à la règle imposant au pays d’arrivée de traiter les demandes d’asile, a annoncé le ministre chargé des Affaires européennes Jean Leonetti.

“La Pologne fait d’excellentes propositions sur le fond (pour un système d’asile commun), mais sur la forme, on s’aperçoit qu’ils veulent dissocier Dublin II de l’ensemble du paquet (asile)”, a-t-il regretté en marge d’une réunion informelle des ministres de l’Intérieur de l’UE organisée à Sopot, près de Gdansk.

“Nous sommes défavorables à l’idée de ne pas envisager le paquet dans son ensemble, parce que cela ne nous semble pas répondre à l’enjeu global que pose le problème des flux migratoires. Supprimer ainsi Dublin II aboutirait à une possible déresponsabilisation des pays primo accueillants”, a-t-il expliqué.

La règle dite de Dublin veut que la demande d’asile soit examinée par le premier pays d’arrivée. La présidence polonaise préconise la possibilité de suspendre cette règle en cas d’afflux massif et inattendu d’immigrés qui peuvent soumettre une demande d’asile.

Le Figaro